

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2014 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014 - 2015 - 2016

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE L'AVIS SUIVANT APPORTE UNE CORRECTION À LA DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET 2014 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016 À LA SUITE DE L'AVIS PUBLIC PARU DANS LE JOURNAL SAINT-FRANÇOIS DU 4 DÉCEMBRE 2013 ET SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est donné, conformément à l'alinéa 1 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) stipulant que lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période pour préparer et adopter le budget et le programme triennal d'immobilisations est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante, que le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adoptera le budget pour l'exercice financier 2014 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015, 2016 lors d'une séance extraordinaire du conseil, le **mardi 21 janvier 2014, à 18 heures**, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 5 décembre 2013.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET 2014 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014 - 2015 - 2016

Je soussignée, Micheline Lussier, greffière adjointe de la Ville, certifie sous mon serment d'office que l'avis mentionné en titre a été publié dans l'édition du 11 décembre 2013 du *Journal Saint-François* et que copie dudit avis a été affichée le 11 décembre 2013 sur le tableau d'affichage situé à l'entrée principale de l'hôtel de ville.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 12 décembre 2013.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe